

The logo consists of the letters 'PS' in a white, bold, sans-serif font, centered within a solid red rectangular background.

Fédération **Bruxelloise**

asbl

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Monsieur Luca Ciccia  
Monsieur Yves Martens  
Rue Philomène 43  
1030 Bruxelles

Messieurs,

Votre courrier relatif à la rémunération des assistants sociaux en Région bruxelloise m'est bien parvenu et a retenu mon attention.

Le PS ne peut bien sûr que vous rejoindre lorsque vous rappelez combien il est essentiel de garantir de bonnes conditions de travail aux travailleurs des CPAS et de leur reconnaître une juste rémunération.

Quant à la situation particulière des assistants sociaux bruxellois, une revalorisation de leurs barèmes spécifiques pourrait en effet se faire de façon progressive, ainsi que le proposent les 19 présidents de CPAS bruxellois : leur rémunération serait, dans un premier temps, alignée sur celle des assistants sociaux wallons - à laquelle viendrait s'adjoindre la prime linguistique qui correspond aux exigences spécifiques de bilinguisme en Région bruxelloise - avant d'être, dans un second temps, alignée sur le barème des policiers de même niveau de formation.

Néanmoins, force est de constater que la fonction publique locale bruxelloise est, d'une manière générale, financièrement dévalorisée lorsqu'on la compare à celles des autres régions du pays. Le poids de la charge du personnel pèse en effet extrêmement lourd sur les budgets communaux. Toute variation du poste budgétaire lié aux rémunérations du personnel communal a dès lors un impact non négligeable sur le budget de communes bruxelloises qui font face à des situations financières difficiles.

C'est pourquoi, à l'initiative du Ministre-Président Charles Picqué, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place une série de mesures pour aider les communes à améliorer leur situation budgétaire.

La Région s'est notamment engagée à soutenir financièrement les communes dans leur effort de revalorisation salariale des membres du personnel des communes, des CPAS et des hôpitaux publics. Ainsi une première enveloppe de 12,5 millions est inscrite au budget régional depuis 2005 pour financer la moitié de la revalorisation salariale de 2 % des barèmes des agents des pouvoirs locaux prévue dans l'accord sectoriel 2000/2001. Depuis 2007, une deuxième enveloppe de plus de 9 millions (12 millions en 2008) est inscrite au budget régional pour financer la totalité de l'augmentation de 2% des bas salaires (agents D & E) des pouvoirs locaux prévue dans l'accord sectoriel de mars 2007. Cet accord prévoit également l'engagement des communes de financer une augmentation complémentaire de 1 % pour les bas salaires dès 2008.

A partir de 2008, c'est donc un montant total de 25 millions d'€ que la Région s'engage à débloquer chaque année pour permettre aux communes d'octroyer des revalorisations salariales à leur personnel comme à celui des CPAS et des hôpitaux publics.

La charge financière induite par une revalorisation de la rémunération des membres du personnel des pouvoirs locaux bruxellois en général - en ce compris les assistants sociaux des CPAS - ne peut selon nous être entièrement supportée par les communes.

Le PS estime dès lors qu'il est nécessaire de prévoir un refinancement de cette mesure par le fédéral.

En attendant, les parlementaires socialistes ne manqueront pas d'interpeller les Ministres compétents pour la politique de l'aide aux personnes, Pascal Smet et Evelyne Huytebroeck, sur la situation particulière des assistants sociaux en Région bruxelloise.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe MOUREAUX